

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné aux contribuables de la Municipalité de Kamouraska par la soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Kamouraska, de ce qui suit :

1. **QUE**, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Kamouraska tenue le 14 février 2022, ledit conseil a adopté le règlement numéro 2022-03, révisant avec modifications le règlement 2018-01 du Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux de la municipalité de Kamouraska.

QUE, conformément à l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la [Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives](#) (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

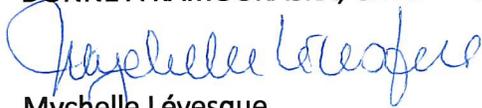
2. **QU'UN** avis de promulgation du règlement numéro 2022-03 sera affiché aux deux endroits désignés par le conseil municipal soit sur le tableau d'affichage extérieur du Centre Communautaire sis au 67, avenue Morel à Kamouraska, sur le site Internet de la municipalité et dans le journal Le Placoteux.

3. **QUE**, tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, au 67, avenue Morel, à Kamouraska aux heures régulières du bureau ;

PRENDRE NOTE : * Étant donné la pandémie et les mesures sanitaires à appliquer, toute personne intéressée devra contacter le bureau municipal par téléphone, par courriel ou le site Internet de la municipalité afin de faire une demande de consultation.

4. **QUE** ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

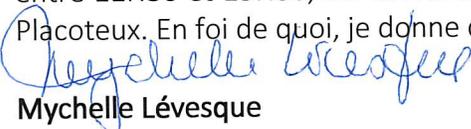
DONNÉ À KAMOURASKA, CE 15^{ième} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.



Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à un des endroits désignés par le conseil, le 15 février 2022 entre 11H30 et 15H30, sur le site Internet de la municipalité ainsi que dans le journal Le Placoteux. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 février 2022.



Mychelle Lévesque